

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

Informations concernant les services auxquels s'adresser pour obtenir les diverses prestations sociales existantes

L'Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région s'occupe des habitants des communes suivantes :

Aclens	Echichens	Tolochenaz
Apples	Lavigny	Vaux-sur-Morges
Bremblens	Lully	Villars-sous-Yens
Bussy-Chardonney	Lussy-sur-Morges	Vufflens-le-Château
Chigny	Reverolle	Vullierens
Clarmont	Romanet-sur-Morges	Yens
Denens		

Autres Agences d'Assurances Sociales (AAS) de la région :

Aubonne (y c. Allaman, Ballens, Berolle, Bière, Bougy-Villars, Féchy, Gimet, Mollens, Montherod, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saubraz)

St-Prex (y c. Buchillon et Etoy)

Morges-Ville

Préverenges (y c. Denges, Echandens et Lonay)

Cossonay (y c. Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cottens, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Gollion, Grancy, La Chaux, La Sarraz, l'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Montricher, Orny, Pampigny, Pompaples, Senardens, Sévery)

Le Centre Social Régional (CSR) de Morges s'occupe des habitants des Agences d'Aubonne, St-Prex, Préverenges, Morges-Régio et Morges-Ville. L'antenne du CSR de Cossonay s'occupe des habitants de sa région.

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

AVS - AI



Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région
 R. de Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
 Tél. 021.804.98.04 ou 06 Fax : 021.804.98.05
 E-mail : avs.morges-region@morges.ch
 Horaires : 08h00-11h30 / 14h00-16h00

Cas	Procédure (P) - Justificatifs à fournir (J)
<i>Divorce - Demande de partage des cotisations AVS</i>	P) Questionnaire à compléter J) Certificat AVS + d'autres documents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements
<i>Maternité - Allocation fédérale de perte de gain</i>	P) Questionnaire à compléter - Si la personne est salariée : questionnaire à retourner à son employeur - Pour toute autre situation, s'adresser à l'agence
<i>Maternité - Allocation cantonale</i> Prestation destinée aux familles à revenus modestes domiciliées depuis au moins six mois dans le Canton de Vaud (voir annexe)	P) Questionnaire à compléter Prendre contact avec le service de l'Allocation cantonale de maternité pour plus de renseignements : Rue du Lac 37 - 1815 Clarens Tél. : 021.964.12.11 Fax : 021.964.15.38
<i>Moyens auxiliaires de l'AVS ou AI</i> (par exemple : appareil acoustique, perruque, fauteuil roulant, etc)	P) Questionnaire à compléter J) Différents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

AVS - AI



Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région

R. de Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
 Tél. 021.804.98.04 ou 06 Fax : 021.804.98.05
 E-mail : avs.morges-region@morges.ch
 Horaires : 08h00-11h30 / 14h00-16h00

Cas	Procédure (P) - Justificatifs à fournir (J)
Divorce - Demande de partage des cotisations AVS	P) Questionnaire à compléter J) Certificat AVS + d'autres documents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements
Maternité - Allocation fédérale de perte de gain	P) Questionnaire à compléter - Si la personne est salariée : questionnaire à retourner à son employeur - Pour toute autre situation, s'adresser à l'agence
Maternité - Allocation cantonale Prestation destinée aux familles à revenus modestes domiciliées depuis au moins six mois dans le Canton de Vaud (voir annexe)	P) Questionnaire à compléter Prendre contact avec le service de l'Allocation cantonale de maternité pour plus de renseignements : Rue du Lac 37 - 1815 Clarens Tél. : 021.964.12.11 Fax : 021.964.15.38
Moyens auxiliaires de l'AVS ou AI (par exemple : appareil acoustique, perruque, fauteuil roulant, etc)	P) Questionnaire à compléter J) Différents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

AVS - AI



Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région

R. de Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
 Tél. 021.804.98.04 ou 06 Fax : 021.804.98.05
 E-mail : avs.morges-region@morges.ch
 Horaires : 08h00-11h30 / 14h00-16h00

Cas	Procédure (P) - Justificatifs à fournir (J)
<p>Rente vieillesse de l'AVS Le versement de rente AVS ne s'obtient pas automatiquement. Le dépôt d'une demande est obligatoire (trois mois avant la date de l'anniversaire de l'affilié).</p> <p>En cas de demande de versement anticipé de la rente (une ou deux années), elle doit être déposée au plus tard le dernier jour du mois de l'anniversaire de l'affilié.</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>J) Certificat AVS, livret de famille + d'autres documents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Rente de survivant de l'AVS Si les conditions sont remplies, peuvent être octroyées à des veufs, des veuves et/ou les enfants du défunt ou de la défunte</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>J) Différents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Calcul d'une rente future Concerne : rente AI, rente de survivant, rente de vieillesse AVS</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Fond cantonal pour la famille Fondation de droit public qui octroie des aides financières sous des formes diverses à des familles domiciliées dans le Canton de Vaud et qui se trouvent dans une situation financière difficile. (voir annexe)</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>Prendre contact avec le Fonds cantonal pour la famille pour plus de renseignements : Rue du Lac 37 - 1815 Clarens Tél. : 021.964.12.11 Fax : 021.964.15.38</p>

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

AVS - AI



Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région
 R. de Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
 Tél. 021.804.98.04 ou 06 Fax : 021.804.98.05
 E-mail : avs.morges-region@morges.ch
 Horaires : 08h00-11h30 / 14h00-16h00

Cas	Procédure (P) - Justificatifs à fournir (J)
<p>Rente vieillesse de l'AVS Le versement de rente AVS ne s'obtient pas automatiquement. Le dépôt d'une demande est obligatoire (trois mois avant la date de l'anniversaire de l'affilié).</p> <p>En cas de demande de versement anticipé de la rente (une ou deux années), elle doit être déposée au plus tard le dernier jour du mois de l'anniversaire de l'affilié.</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>J) Certificat AVS, livret de famille + d'autres documents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Rente de survivant de l'AVS Si les conditions sont remplies, peuvent être octroyées à des veufs, des veuves et/ou les enfants du défunt ou de la défunte</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>J) Différents selon les situations. Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Calcul d'une rente future Concerne : rente AI, rente de survivant, rente de vieillesse AVS</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements</p>
<p>Fond cantonal pour la famille Fondation de droit public qui octroie des aides financières sous des formes diverses à des familles domiciliées dans le Canton de Vaud et qui se trouvent dans une situation financière difficile. (voir annexe)</p>	<p>P) Questionnaire à compléter</p> <p>Prendre contact avec le Fonds cantonal pour la famille pour plus de renseignements : Rue du Lac 37 - 1815 Clarens Tél. : 021.964.12.11 Fax : 021.964.15.38</p>

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

OCC

(Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accident)



Agence d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Région

R. de Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1

Tél. 021.804.98.04 ou 06 Fax : 021.804.98.05

E-mail : avs.morges-region@morges.ch

Horaires : 08h00-11h30 / 14h00-16h00

Cas

Procédure (P) - Justificatifs à fournir (J)

Demande de subside

Un subside est attribué dès le 1er jour du mois où la demande est déposée !

P) Formulaire à compléter à l'Agence (traitement en ligne des demandes)

J) Police(s) d'assurance maladie + d'autres documents selon les situations.
Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements

Demande de dispense d'assurance maladie

P) Questionnaire à compléter

J) Police(s) d'assurance maladie (suisse(s) ou étrangères)

Prendre contact avec l'Agence pour plus de renseignements

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

Cas	S'adresser auprès de :	Explications
<i>Aide pour le ménage</i>	CMS - Centre médico-social R. Louis-de-Savoie 40 - 1110 Morges ☎ 021/811.11.11	Aide au ménage pour le maintien à domicile
<i>Aide et soins à domicile</i>	CMS - Centre médico-social R. Louis-de-Savoie 40 - 1110 Morges ☎ 021/811.11.11	Diverses aides (soins infirmiers, soins de base, ménage, ergothérapie, aide sociale) pour permettre le maintien à domicile
<i>Transports bénévoles</i>	Croix Rouge Place St-Louis 2 - 1110 Morges ☎ 021 / 803.12.13	Transports effectués par des bénévoles
<i>Veilleuses bénévoles</i>	Croix Rouge Place St-Louis 2 - 1110 Morges ☎ 021 / 803.12.13	Veilles à domicile par des bénévoles
<i>Promotion de la santé et prévention</i>	Espace Prévention La Côte Place du Casino 1 - 1110 Morges ☎ 021.804.66.44	Divers services disponibles en relation avec la santé et la prévention
<i>Planning familial</i>	Espace Prévention La Côte Place du Casino 1 - 1110 Morges ☎ 021.804.66.44	

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

Cas	S'adresser auprès de :	Explications
<p>Consultation des nourrissons</p>	<p>Espace Prévention La Côte Place du Casino 1 - 1110 Morges ☎ 021.804.66.44</p>	
<p>Accueil Familial de Jour (AFJ) (mamans de jour)</p>	<p>Rue des Fossés 4 - 1110 Morges ☎ 021/823.03.62</p> <p><u>Adresse de correspondance :</u> Centre social régional (CSR) Rue Couvaloup 10 - 1110 Morges</p>	<p>Familles d'accueil qui reçoivent chez elles, contre rétribution, des enfants de 0 à 16 ans à temps partiel ou complet</p>
<p>Réseau AJEMA Accueil de jour des enfants <u>Communes ne faisant pas parties de ce réseau :</u> Yens, Villars-sous-Yens, Denens et Lussy</p>	<p>Rue des Fossés 4 - 1110 Morges ☎ 021/823.03.62</p> <p><u>Adresse de correspondance :</u> Centre social régional (CSR) Rue Couvaloup 10 - 1110 Morges</p>	<p>Solution de garde des enfants (garderies, crèches, etc)</p>
<p>Epicerie Caritas à Morges</p>	<p>AAS Morges-Région R. Couvaloup 10 - 1110 Morges ☎ 021/804.98.04 ou 06</p>	<p>Uniquement pour les bénéficiaires de certaines prestations sociales. Prendre contact avec l'agence pour connaître les modalités pour l'obtention d'une carte de légitimation</p>

MEMENTO SUR LES ASSURANCES SOCIALES ET DIVERSES INFOS

Cas	S'adresser auprès de :	Explications
<i>Moyens auxiliaires de santé et de soins</i>	CMS + Logistique santé Rte de l'Industrie 2 - 1163 Etoy ☎ 021/ 808.79.12	Centrale de gestion et distribution de matériel matériel de soins qui permet de faciliter la vie à domicile
<i>Demande d'aide financière (RI - Revenu d'Insertion)</i>	Centre social régional (CSR) Rue Couvaloup 10 - 1110 Morges ☎ 021/804.98.98	Téléphoner afin de prendre rendez-vous pour la permanence sociale
<p><i>Divers autres organismes regroupés au CSR de Morges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pro Infirmis Pro Juventute Pro Senectute Caritas - aide au désendettement USE – Unité Socio-Educative FVA – Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme Consultation juridique gratuite du CSP BIF - Bureau d'Informations pour les Femmes BRAPA - Bureau de Recouvrement d'Avances de Pensions Alimentaires ARAE - Association Régionale d'Accueil de la petite Enfance Croix-Rouge Consultation conjugale Pro Fa (service payant) 	Centre social régional (CSR) Rue Couvaloup 10 - 1110 Morges ☎ 021/804.98.98	